

Direction : Noël Dupont assure la direction. Il sera à son bureau tous les jours d'école car il bénéficie d'une décharge complète. Si vous souhaitez le rencontrer, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Enseignants

L'école d'Aunay sur Odon bénéficie cette année du dispositif 100% réussite pour les CP qui auront, par conséquent, des effectifs limités à 12.

CP : Catherine Sébert (12)	CP : Sylvaine Bourdon (12)	CP : Nathalie Chennevière (12)
CP : Zélie Dubois (12)	CP : Emmanuelle Godet (12)	CE1 : Stéphanie Carjuzââ (21)
CE1 : Valérie Salley/Emmanuelle Cartier (21)	CE2 : Mylène Piet (24)	CE1-CE2 : Mélina Desmorteux (20)
CE2 : Elise Bars-Mayer (23)	CM1 : Aurore Bissey (27)	CM1 : Caroline Alle (27)
CM2 : Steffie Corbin (29)	CM2 : Elise Plancq (28)	ULIS : Jean-Michel Marais (12)

soit un effectif total de 292 élèves.

Cyril Ménard complète le temps partiel de Caroline Alle le mardi.

Betty Richard complète celui d'Elise Plancq le mardi et de Steffie Corbin le vendredi.

Réseau d'aide ⇒ Adaptation : Sylvie Lefaudeaux-Farcy

Psychologue scolaire : Karine Levailant

BCD ⇒ Huguette Lebastard, employée par la mairie, assure le prêt et l'entretien des livres à la BCD.

AVS ⇒ Ourida Pioline, Cécile Monrocq, Céline Le Baron, Rosine Vasnier

Garderie, aide aux leçons, cantine, transport scolaire, centre de loisirs :

Cantine, transport scolaire ⇒ Syndicat scolaire (02 31 77 68 54)

Garderie, aide aux leçons ⇒ Sébastien Vibert (06 38 64 17 52)

Centre de loisirs ⇒ Sébastien Vibert (07 87 51 13 27)

Relations parents/enseignants :

Une réunion d'information aux familles se tiendra dans chaque classe de 18h00 à 19h00.

- CP CE1 CE1-CE2 ULIS ⇒ lundi 14 septembre
- CE2 CM1 CM2 ⇒ jeudi 17 septembre

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant de votre enfant pour faire le point, signaler tout problème de santé ou familial..., n'hésitez pas à demander un rendez-vous.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à consulter le site de l'école : <http://aunay-elem.etab.ac-caen.fr/>.

Fiches de renseignements :

Les deux fiches de renseignements sont à vérifier et à remettre le plus rapidement possible à l'enseignant de votre enfant. Ne pas oublier de préciser le code de votre profession sur la grande fiche de renseignements.

Assurance :

Elle est obligatoire pour les activités occasionnelles proposées par l'école (spectacles, sorties, classes de découverte...). Votre enfant doit être assuré en responsabilité civile (dommages causés) et en responsabilité individuelle (dommages subis).

Attention ! Certaines assurances prévoient une franchise qui peut être élevée en cas de responsabilité de l'enfant. Vérifiez bien votre contrat.

N'oubliez pas de nous fournir une attestation de votre assureur.

PAI :

Si votre enfant dispose d'un PAI, merci de nous retourner dès maintenant la demande de renouvellement accompagnée d'une ordonnance de moins de 6 mois rapidement.

Absences :

Si votre enfant est malade, ne le mettez pas à l'école :

- Il ne sera pas en état de suivre les activités.
- Il risque de contaminer les autres, ce qui, dans le contexte du COVID 19, peut avoir des conséquences graves (risque de cluster et de fermeture de l'école)
- Nous serons sûrement amenés à vous rappeler, ce qui perturbera le fonctionnement de la classe.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le jour même l'école par mail ou par téléphone (répondeur) **et la cantine**. A son retour à l'école, pensez à compéter **la fiche récapitulative des absences** collée dans le cahier de liaison.

Les parents venant chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée doivent en faire la demande écrite dans le cahier de liaison. **En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école durant les cours.**

COVID 19 :

Pour permettre d'accueillir les élèves dans le respect du protocole sanitaire, des mesures ont été mises en place à l'école. Elles vous seront présentées lors de la réunion de rentrée par l'enseignant de votre enfant.

Des informations écrites sont consultables sur le site (<http://aunay-elem.etab.ac-caen.fr/>) et à l'entrée de l'école.

Vêtements perdus :

Tous les vêtements oubliés se trouveront dans le couloir à l'entrée du bâtiment du bureau de direction.

Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire permet d'aider à financer certains projets qui ne peuvent l'être totalement dans le cadre des crédits qui nous sont versés ou des éventuelles subventions.

C'est pourquoi nous demandons dès la rentrée aux familles une participation volontaire de 15 € par an et par enfant(en espèces ou en chèque à l'ordre de l'OCCE 14 coop 95).

Aucune autre participation ne sera demandée pour les projets sans nuitées : cinéma, piscine, sorties scolaires...

APE :

L'APE finance de nombreux projets pour l'école (classe de mer, cinéma, sorties...). Une assemblée générale aura lieu courant septembre.

Matériel :

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts et munis d'une étiquette portant le nom et la classe de l'élève. Pensez à vérifier régulièrement l'état du matériel de votre enfant et à en faire l'inventaire.

Informations diverses :

- Tous les enfants, y compris les CM2, doivent se coucher à une heure raisonnable pour être attentifs le lendemain.
- Les horaires de l'école doivent être respectés et les absences pour une autre raison que médicale doivent être exceptionnelles. En cas de retard, les élèves doivent être accompagnés jusqu'à leur classe par un adulte.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée à tous.

Le directeur, N. Dupont

Ecole élémentaire
14 – 24 rue des Ecoles
Aunay sur Odon
14210 Les Monts d'Aunay
☎ 02.31.77.60.35
mail : ce.0142228w@ac-caen.fr

NOTE DE RENTREE Année scolaire 2020 / 2021 Elèves de CP

Direction : Noël Dupont assure la direction. Il sera à son bureau tous les jours d'école car il bénéficie d'une décharge complète. Si vous souhaitez le rencontrer, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Enseignants

L'école d'Aunay sur Odon bénéficie cette année du dispositif 100% réussite pour les CP qui auront, par conséquent, des effectifs limités à 12.

CP : Catherine Sébert (12)	CP : Sylvaine Bourdon (12)	CP : Nathalie Chennevière (12)
CP : Zélie Dubois (12)	CP : Emmanuelle Godet (12)	CE1 : Stéphanie Carjuzââ (21)
CE1 : Valérie Salley/Emmanuelle Cartier (21)	CE2 : Mylène Piet (24)	CE1-CE2 : Mélina Desmorteux (20)
CE2 : Elise Bars-Mayer (23)	CM1 : Aurore Bissey (27)	CM1 : Caroline Alle (27)
CM2 : Steffie Corbin (29)	CM2 : Elise Plancq (28)	ULIS : Jean-Michel Marais (12)

soit un effectif total de 292 élèves.

Cyril Ménard complète le temps partiel de Caroline Alle le mardi.

Betty Richard complète celui d'Elise Plancq le mardi et de Steffie Corbin le vendredi.

Réseau d'aide ⇒ Adaptation : Sylvie Lefaudeaux-Farcy

Psychologue scolaire : Karine Levailant

BCD ⇒ Huguette Lebastard, employée par la mairie, assure le prêt et l'entretien des livres à la BCD.

AVS ⇒ Ourida Pioline, Cécile Monrocq, Céline Le Baron, Rosine Vasnier

Garderie, aide aux leçons, cantine, transport scolaire, centre de loisirs :

Cantine, transport scolaire ⇒ Syndicat scolaire (02 31 77 68 54)

Garderie, aide aux leçons ⇒ Sébastien Vibert (06 38 64 17 52)

Centre de loisirs ⇒ Sébastien Vibert (07 87 51 13 27)

Relations parents/enseignants :

Une réunion d'information aux familles se tiendra dans chaque classe de 18h00 à 19h00.

- CP CE1 CE1-CE2 ULIS ⇒ lundi 14 septembre
- CE2 CM1 CM2 ⇒ jeudi 17 septembre

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant de votre enfant pour faire le point, signaler tout problème de santé ou familial..., n'hésitez pas à demander un rendez-vous.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à consulter le site de l'école : <http://aunay-lem.elem.etab.ac-caen.fr/>.

Fiches de renseignements :

La fiche sanitaire d'urgence et de renseignements complémentaires est à remettre complétée le plus rapidement possible à l'enseignant de votre enfant.

Assurance :

Elle est obligatoire pour les activités occasionnelles proposées par l'école (spectacles, sorties, classes de découverte...). Votre enfant doit être assuré en responsabilité civile (dommages causés) et en responsabilité individuelle (dommages subis).

Attention ! Certaines assurances prévoient une franchise qui peut être élevée en cas de responsabilité de l'enfant. Vérifiez bien votre contrat.

N'oubliez pas de nous fournir une attestation de votre assureur.

PAI :

Si votre enfant dispose d'un PAI, merci de nous retourner dès maintenant la demande de renouvellement accompagnée d'une ordonnance de moins de 6 mois rapidement.

Absences :

Si votre enfant est malade, ne le mettez pas à l'école :

- Il ne sera pas en état de suivre les activités.
- Il risque de contaminer les autres, ce qui, dans le contexte du COVID 19, peut avoir des conséquences graves (risque de cluster et de fermeture de l'école)
- Nous serons sûrement amenés à vous rappeler, ce qui perturbera le fonctionnement de la classe.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le jour même l'école par mail ou par téléphone (répondeur) **et la cantine**. A son retour à l'école, pensez à compéter **la fiche récapitulative des absences** collée dans le cahier de liaison.

Les parents venant chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée doivent en faire la demande écrite dans le cahier de liaison. **En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école durant les cours.**

COVID 19 :

Pour permettre d'accueillir les élèves dans le respect du protocole sanitaire, des mesures ont été mises en place à l'école. Elles vous seront présentées lors de la réunion de rentrée par l'enseignant de votre enfant.

Des informations écrites sont consultables sur le site (<http://aunay-elem.etab.ac-caen.fr/>) et à l'entrée de l'école.

Vêtements perdus :

Tous les vêtements oubliés se trouveront dans le couloir à l'entrée du bâtiment du bureau de direction.

Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire permet d'aider à financer certains projets qui ne peuvent l'être totalement dans le cadre des crédits qui nous sont versés ou des éventuelles subventions.

C'est pourquoi nous demandons dès la rentrée aux familles une participation volontaire de 15 € par an et par enfant(en espèces ou en chèque à l'ordre de l'OCCE 14 coop 95).

Aucune autre participation ne sera demandée pour les projets sans nuitées : cinéma, piscine, sorties scolaires...

APE :

L'APE finance de nombreux projets pour l'école (classe de mer, cinéma, sorties...). Une assemblée générale aura lieu courant septembre.

Matériel :

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts et munis d'une étiquette portant le nom et la classe de l'élève. Pensez à vérifier régulièrement l'état du matériel de votre enfant et à en faire l'inventaire.

Informations diverses :

- Tous les enfants, y compris les CM2, doivent se coucher à une heure raisonnable pour être attentifs le lendemain.
- Les horaires de l'école doivent être respectés et les absences pour une autre raison que médicale doivent être exceptionnelles. En cas de retard, les élèves doivent être accompagnés jusqu'à leur classe par un adulte.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée à tous.

Le directeur, N. Dupont